

**N°DEL.2022/08/08**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Participation des intervenants professionnels dans l'aide à l'enseignement pendant le temps scolaire – convention DSDEN - Autorisation

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis de nombreuses années, la Commune de Sauveterre-de-Guyenne propose la collaboration d'intervenants professionnels municipaux aux enseignants dans le cadre de leurs actions pédagogiques. Sollicités pour leur expertise technique, ils élaborent et conduisent les projets pédagogiques dans les disciplines couvertes par le programme de l'Education Nationale.

Ainsi, l'éducation physique et sportive est assurée avec la collaboration de professionnels de la Commune (ETAP).

Le cadre de la participation des intervenants professionnels dans l'aide à l'enseignement pendant le temps scolaire a fait l'objet de modifications réglementaires dont les conditions d'application ont été précisées par la circulaire du 6 octobre 2017.

Les modifications portent sur les modalités d'agrément des intervenants professionnels. Les ETAPS titulaires de la fonction publique territoriale sont désormais intervenants agréés d'office. Tout autre personnel (ETAPS contractuel ou personnel d'une autre filière mise à disposition par la collectivité) devra formuler une demande expresse d'agrément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention pour la participation d'intervenants professionnels dans l'aide à l'enseignement pendant le temps scolaire et

solliciter, le cas échéant, les agréments pour les personnels concernés

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus. Ont signé au registre les membres
présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022

**N°DEL.2022/08/02**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Avenant n°1 au lot n°4 du marché de travaux pour la réalisation de l'extension du cabinet médical

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 23 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé l'attribution du marché de travaux relatif à l'extension du Cabinet médical comme suit :

N°	Lot	Entreprise mieux-disante	Prix (€ HT)
LOT 1	GROS ŒUVRE	Sarl PERALI	72 380,40 €
LOT 2	CHARPENTE - COUV. - ZINGUERIE	Sarl TCB	19 984,10 €
LOT 3	MENUISERIE ALUMINIUM	Sarl TCB	40 742,00 €
LOT 4	MENUISERIE BOIS	Sarl TCB	22 183,00 €
LOT 5	PLATRERIE - ISOLATION	Sarl GETTONI	27 868,00 €
LOT 6	ELECTRICITE	Sarl LAPORTE	20 310,00 €
LOT 7	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE	SEULMAT - PUEL	32 982,40 €
LOT 8	CARRELAGE	Sarl NICOT & Fils	9 534,90 €
LOT 9	PEINTURE - SOL SOUPLE	Sarl CABANNES	17 872,00 €
LOT 10	SERRURERIE	Sarl MALAMBIC	15 868,00 €
TOTAL			279 724,80 €

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour répondre aux besoins des médecins et praticiens occupant les locaux.

Aussi, il fait part de la proposition d'avenant n°1 au lot 4 (Menuiseries bois) du Maître d'œuvre (PRADAL) d'un montant de 1 296,50 € HT (1 555,80 € TTC).

Le montant du marché actualisé est de 23 479,50 € HT / 28 175,40 € TTC (+ 5,84 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°4 (menuiseries bois) dans le cadre du marché de travaux pour la réalisation de l'extension du cabinet médical ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ledit avenant au marché de travaux et toutes pièces en découlant.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022

**N°DEL.2022/08/01**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Installation d'un orgue au sein de l'église Notre-Dame

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par un courriel en date du 17 juin 2022, le Secteur Pastoral de Sauveterre-de-Guyenne a sollicité une prise de position des élus sur son projet d'installation d'un orgue numérique d'une valeur de 12 595 euros dans l'église Notre-Dame de Sauveterre, propriété de la Commune.

Compte tenu du manque d'éléments permettant au Conseil municipal de délibérer il a été décidé, lors de la séance du 30 juin 2022, de reporter l'étude de ce projet.

Le Maire précise que Monsieur Gaël COURRÈGELONGUE, Organiste du Secteur Pastoral de Sauveterre-de-Guyenne Equipe d'Animation Pastorale, a été reçu en Mairie le 15 juillet 2022 afin qu'il puisse exposer de vive voix le projet.

Lors de cette entrevue, il a été indiqué que le Secteur Pastoral souhaite installer un orgue numérique au sein de l'église Notre-Dame à Sauveterre-de-Guyenne (en remplacement de l'orgue polyphonique acheté il y a plus de 35 ans). Les données de cet orgue ont été transmis à cette occasion (et, notamment son poids : 165 kg).

Il s'agit d'un instrument nécessaire pour l'ensemble du Secteur Pastoral de Sauveterre-de-Guyenne mais il pourrait aussi impacter favorablement la politique culturelle de la commune via, par exemple, l'organisation de concerts ; l'instrument étant d'une grande qualité sonore.

Le Secteur pastoral souhaiterait pouvoir l'installer dans la tribune si cela est possible techniquement.

A ce jour, la réponse à cette question n'a pas été donnée. En effet, une étude technique doit être confiée à un bureau de contrôle (missions L+LE+SEI) afin de vérifier la faisabilité technique du projet.

En fonction des résultats, une déclaration préalable (cerfa 13404) sera ensuite transmise à l'UDAP de Gironde.

Sur proposition du Maire, et bien que des points méritent d'être énoncés, l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE DONNER** son accord de principe pour l'installation d'un orgue numérique dans l'église Notre-Dame par le Secteur Pastoral de Sauveterre-de-Guyenne,
- **DE PRECISER** que cette installation fera l'objet d'un document écrit indiquant précisément les conditions de l'installation et les contraintes de celle-ci en termes d'emplacement, de travaux, de sécurité, d'assurance, etc. ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents et pièces relatives à ce dossier.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022

**N°DEL.2022/08/06**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Recrutement d'un accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) et mise à disposition auprès de la Commune de Sauveterre-de-Guyenne d'une enseignante

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'école élémentaire accueille – dans le cadre du dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) - un enfant présentant des troubles du comportement.

Majoritairement pris en charge par l'hôpital de jour de Cadillac, cet enfant est présent au sein de l'école élémentaire les mardis et jeudis (quarante-cinq minutes) sur du temps de scolarisation.

A la suite d'une modification du planning d'accueil de l'enfant au sein de l'hôpital de jour, le temps d'accueil de l'enfant le jeudi s'est trouvé bouleversé. Depuis le 7 octobre 2021, ce jeune élève est accueilli sur du temps mairie lors de la pause méridienne **et** sur du temps scolaire.

Une convention de mise à disposition auprès de la Commune d'une enseignante et d'une accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) avait donc été conclue – à la suite de la délibération en date du 19 octobre 2021 – jusqu'au 31 décembre 2021 afin de favoriser la scolarisation et répondre aux besoins éducatifs particuliers de cet enfant. Celle-ci ayant été renouvelée jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022 par une délibération du 18 janvier 2022.

Après avoir rappelé que le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental et que l'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités, le Maire indique qu'il convient d'organiser le mode de fonctionnement pour l'accueil de cet enfant dans les mois à venir par :

- | La conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'enseignante ;
- | Le recrutement direct par la collectivité d'une AESH - sur le fondement de l'article L. 332-23 1^o du code général de la fonction publique – les jeudis de de 13h20 à 13h35. En effet, le Maire

rappelle que le Conseil d'Etat a jugé, dans un arrêt du 20 novembre 2020, qu'il appartient désormais aux collectivités territoriales de prendre en charge l'accompagnement des enfants en situation de handicap et le coût de l'intervention de l'AESH « en dehors du temps scolaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2022-2023 annexée à la présente délibération ;
- **DE CREER** un emploi non permanent à temps complet d'AESH (catégorie C) représentant 0,20 heures annualisées de travail par semaine en moyenne du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.
- **DE DOTER** cet emploi du traitement afférent à l'indice brut 388 (indice majoré 365) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de mise à disposition et le contrat de travail annexés à la délibération.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022

**N°DEL.2022/08/05**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Dénomination l'espace d'accueil de la Mairie

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire fait part au Conseil municipal que l'espace d'accueil de la Mairie (rez-de-chaussée) n'a pas de dénomination et propose de faire référence – au même titre que le Salle du Conseil municipal dénommée « Salle Sottrum » - à la Ville d'Olite (Espagne), jumelée avec la Commune de Sauveterre-de-Guyenne depuis 1988.

Par cette dénomination, la Commune manifeste son attachement fraternel avec cette commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à la dénomination officielle de l'espace d'accueil de la Mairie ainsi qu'il suit :

« Espace Olite »

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022

MARCHES PUBLICS ≥ 1000 € / FINANCES / ASSURANCES /
Contenu + Détail + Date signature devis / convention
Le 01/07/2022, un devis a été signé auprès de la société CSI (Les Compagnons de Saint Jacques) pour des travaux sur la porte Saubotte pour un montant de 2 288 € HT.
Le 06/07/2022, un devis a été signé auprès de Discount collectivités pour l'achat de 4 tables de pique-nique en pin et une poubelle pour le jardin Victor Hugo et l'aire de pique-nique existante pour un montant de 2 000 € HT.
Le 20/07/2022, un avenant n°1 a été signé pour le lot 3 du marché (TCB - Menuiserie) portant sur l'extension du cabinet médical (moins value). Montant du marché initial : 40 742 € HT / 48 890,40 € TTC Montant avenant n°1 : - 2 936,50 € HT / - 3 529,80 € TTC Nouveau montant du marché : 37 805,50 HT / 45 366,60 € TTC
Un devis a été signé le 27/07/2022 auprès de Berger Levrault pour la mise en place de Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil) pour un montant de 1 393 € TTC.
Le 27/07/2022, un devis a été signé auprès de Dubergéy Batiment pour la reprise du branchement d'assainissement du garage Lavergne (annule et remplace le devis signé le 28/06/2022) pour un montant de 2542 € HT.
Le 28/07/2022, un devis a été signé auprès de Sud Ouest Matériaux pour l'acquisition d'une découpeuse thermique équipé d'un disque diamant pour un montant de 1 293,78 € HT (matériel prévu au budget)
Le 02/08/2022, un devis a été signé auprès de la société Foussier pour la fourniture des cylindres et des clés de l'extension du cabinet médical communal pour un montant de 1 254,52 € HT
Le 09/08/2022, un devis a été signé auprès de la société HES (Hydro-Europe-Service) pour le renouvellement d'une tuyauterie dans le silo à boues de la STEP suite à une casse pour un montant de 1 700 € HT
PRETS / LIGNES DE TRESORERIE
URBANISME (droit de non préemption / Dépôt demande d'urbanisme biens communaux, etc.)
Contenu + Détail
11DPU22 renonciation le 01/07/2022 parcelle ZL 220-329-330-335-338 au nom de SCI ST ROMAIN BOLZAN
12DPU22 renonciation le 08/07/2022 parcelle AX 724 au nom de DE LA FOURNIERE
13DPU22 renonciation le 28/07/2022 parcelle ZL 42 au nom de Consorts LUCCA
14DPU22 renonciation le 02/08/2022 parcelle AX 209-616 au nom de Pierre REBAUD
15DPU22 renonciation le 04/08/2022 parcelle ZL 444 au nom de Abderramane ZOUMRI

**N°DEL.2022/08/09**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Décisions prises par le Maire sur le fondement de la délibération du 17 juin 2020
« Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal »

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Par délibération n°2020-06-01 en date du 17 juin 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire un certain nombre de matières.

Aux termes de l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil municipal des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En conséquence, un compte-rendu des décisions prises entre le 30 juin 2022 et le 30 août 2022 est porté à la connaissance du Conseil municipal et est établi sous forme d'une liste ci-après annexée.

Après échange de vues, le Conseil Municipal,

PREND ACTE

- Du compte-rendu des décisions du Maire prises entre le 30 juin 2022 et le 30 août 2022.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 04/09/2022



N°DEL.2022/08/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Création d'emplois non permanents - Ecole

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle que :

- | l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.
- | l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris ;

Sur ces fondements, le Maire propose au Conseil municipal la création de plusieurs emplois saisonniers non permanents pour assurer un renfort au sein des écoles de la Commune (surveillance, nettoyage des classes, goûters, etc.).

Emploi	Grade associé	Catégorie hiérarchique	Indice brut de rémunération / Indice majoré	Temps hebdomadaire de travail moyen	Fondement du recrutement en qualité de contractuel	Durée
Agent d'animation	Adjoint d'animation	C	367/352	27,03/35 ^{ème}		Du 1er septembre au 31 décembre 2022

Agent d'animation				25,5/35 ^{ème}		Du 1 ^{er} septembre au 22 octobre 2022
Agent d'animation				15,18/35 ^{ème}		Du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **DE CREER**, plusieurs emplois non permanents dans les conditions exposées ci-avant ;
- **DE DOTER** ces emplois du traitement afférent à l'indice brut 388 ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les contrats de travail afférents.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe Miqueu
 Date : 07/09/2022

**N°DEL.2022/08/03**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle Saint-Roma (Salle Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Modification de la tarification du studio mis à disposition des médecins remplaçants et/ou internes

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, par une délibération en date du 15 février 2022, le Conseil municipal a fixé à 40 €/nuité/pers. le loyer du studio mis à la disposition des médecins remplaçants et/ou internes au sein de la Maison médicale.

Jugé trop onéreux par plusieurs médecins généralistes, le Maire propose :

- | D'inclure le studio dans le bail de la société Maison médicale de Sauveterre-de-Guyenne via un avenant ;
- | De fixer le loyer du studio à 200 €/mois toute l'année (avec revalorisation au 1^{er} janvier selon indice fixé dans le bail) ;
- | De préciser dans le bail que les preneurs seront autorisés à sous-louer le studio aux professionnels de santé de la maison médicale (et leurs remplaçants) dans les limites tarifaires suivantes :
 - Le tarif appliqué à la sous-location ne doit pas dépasser le loyer mensuel de la location appliqué aux preneurs ;
 - Le tarif appliqué à la nuitée ne doit pas dépasser 40€/pers./nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

DECIDE

- **DE FIXER À 200 €** le loyer mensuel du studio (revalorisé chaque année selon indice INSEE fixé dans l'avenant au bail) ;
- **DE FIXER À 200 €** le montant du dépôt de garantie ;
- **D'AUTORISER** la sous-location dans les conditions précisées ci-avant ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (9 Rue Tastet, 33000 Bordeaux ; Téléphone : 05.56.99.38.00 ; Fax : 05.56.24.39.03) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus. Ont signé au registre les membres
présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 05/09/2022

**N°DEL.2022/08/04**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an **deux mille vingt-deux**, le trente août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle SOTTRUM (1^{er} étage de l'hôtel de ville) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 août 2022

OBJET : Programmation de la 2nd Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) de Sauveterre-de-Guyenne

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint,	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Présente	
M. Christian BONNEAU	Présent	
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M. BONNEAU
M. Christian LAVERGNE	Excusé	Pouvoir donné à Mme SCHNEEBERGER-REIGNIER
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Excusée	Pouvoir donné à M. MIQUEU
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Présente	
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Excusée	Pouvoir donné à M. DESNANOT
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Absente	
M. Stéphane NICOLAS	Absent	

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 décembre 2018, la Commune de Sauveterre-de-Guyenne s'est portée candidate pour une 2nd convention d'aménagement de bourg (CAB) auprès du département de la Gironde.

Lors de la réunion du 8 février 2021, les membres de la Commission permanente ont retenu la candidature de la Commune.

Comme le prévoit la procédure, une étude préalable à cette convention d'aménagement de bourg et l'élaboration de fiches-actions ont été réalisées par l'Agence Métaphore associée à VERDI INGENIERIE SUD-OUEST, Bureau d'Études VRD/Infrastructure, pour un montant de 18 900 € HT soit 22 680 € TTC (subventionnable par le Département à hauteur de 9 360 €).

La priorisation des fiches-actions a permis de proposer le tableau de programmation joint à la présente délibération.

La CAB II portera principalement sur :

- | La rue Saubotte – RD 670 ;
- | La rue Saint Léger – RD 672 ;
- | La rue du 8 Mai 1945 ;
- | La rue Saint-Romain ;
- | Les abords de l'église Notre-Dame ;
- | Les abords de la porte Saint-Léger ;
- | La route de Langon – RD 672 ;
- | Les abords de la porte Saint-Romain.

Le coût estimé des travaux est de 2 281 760 € avec un total des départemental d'un montant de 315 299 €.

Il est rappelé les points suivants :

- | A ce stade, il ne s'agit que d'un tableau prévisionnel. La commune n'est pas obligée de réaliser l'ensemble des opérations exposées. De plus, toutes les subventions envisageables du Département n'ont pas encore été prises en compte dans le tableau (exemple : subventions pour les voies vertes, application du coefficient de solidarité, etc.) ;
- | Les opérations peuvent être reportées mais il conviendra d'être vigilant sur les règles de non cumul annuelles (Ex : aménagement de bourg par an, un aménagement de sécurité par an, etc.) ;
- | Il y a possibilité également de réaliser un avenant en cours de CAB, en replanifiant les opérations et éventuellement la possibilité de proroger la CAB d'un an ;
- | La commune peut aussi arrêter la CAB si elle n'est plus en capacité de financer les opérations.

Afin « entrer » dans le dispositif CAB du département, le Maire précise que le Conseil municipal de Sauveterre-de-Guyenne doit délibérer pour approuver ce projet de programmation avant que le Conseil départemental ne le fasse à son tour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- | **D'APPROUVER** le tableau de programmation annexé à la présente délibération ;
- | **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention des subventions auprès des différents partenaires (Etat, Conseil départemental de Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine, PETR du Cœur Entre-deux-Mers, etc.) ;
- | **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à prendre toute décision, à signer tout acte ou engager toute procédure utile à la pleine exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	13
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	17
Votes : pour	17
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Signé par : Christophe
Miqueu
Date : 06/09/2022



ANNEE	ACTIONS	NATURE DES TRAVAUX	COUT DES TRAVAUX	MONTANT ELIGIBLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL		
					Subvention classique (1)	Subvention Convention	Modalités d'intervention et Services
	1	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux...	73 150	21 500			Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département
	2	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Reprise réseau EP existant Caniveau à grille Canalisation y compris tranchée Regard de visite Regard à grille Regard pied de chute et dauphins Gargouille et sabot en fonte Raccordement sur réseau EP existant	- - 7 200 4 000 7 700 - 7 600 -	26 500	14 400		
	3	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune)	34 800				
		Travaux enfouissement réseaux téléphoniques	30 450	30 450	7 612		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %
	4	REVETEMENTS DE SURFACES Voirie départementale - RD 670 Rabotage et réfection d'enrobé (0,06m) sur voirie existante Voirie : surface circulaire en béton texturé y/c structure 50 000 Stationnements : surface circulaire en béton texturé y/c structure	- 9 850 34 000				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département
		Caniveau pierre naturelle à double dévers Bordure béton- profil pierre	24 000 28 000	52 000	15 600		
		Aménagement de sécurité Surface circulaire en pavage naturel y/c structure Rampes béton préfabriqué pour plateau surélevé	43 800 5 100	20 000	8 000		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 20 000 E taux de subvention 40 %
		Liaisons douces : cheminement piéton Béton texturé y/c structure Bande perspirante en pavés 15x15 - larg 0,30	47 950 18 000	61 000	21 350		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E - taux de subvention 35 %
	5	PLANTATIONS Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces Engazonnements	4 500 2 250 -	12 900	4 515		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 100 000 E taux de subvention 35 %
	6	MOBILIER Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	2 600 2 250 1 300				
	7	DIVERS Signalisation, reprise soubassements, bétonnage réseaux divers existants	20 900	20 900	7 315		

TOTAL RUE SAUBOTTE ANNEE 2023		409 400	245 250	66 962	11 830	
ACTION 2.1 - ROUTE DE PELLEGRUE - RD 672						
Liaisons douces : cheminement piéton , voies vertes						
Béton texturé y/c structure		-				
Béton balayé teinté y/c structure pour <u>voie verte 3,00m</u>		17 980				
SOUS TOTAL ACTION 2.1		17 980				
ACTION 2.2 - ROUTE DE LA REOLE - RD 670						
Liaisons douces : cheminement piéton , voies vertes						
Béton balayé teinté y/c structure pour <u>voie verte 3,00m</u>		48 920				
SOUS TOTAL		48 920				
ACTION 5 - PORTE ST-LÉGER						
Béton balayé teinté y/c structure pour VOIE VERTE 3,00m		34 278	214 564			
AMENAGEMENT DE VOIE VERTE						
Béton balayé teinté pour VOIE VERTE 3,00m		49 590				
Arbres et cépées		4 200				
Massifs arbustes et vivaces		2 250				
Engazonnements		5 700				
Bancs et corbeilles		3 900				
Potelets, bornes, barrières		2 250				
Arceaux vélos		1 300				
Voie Verte (raccordement du collège, rajout après calage)		22 098				
SOUS TOTAL		125 566				
ACTION 4.2 - PORTE ST-ROMAIN						
Béton balayé teinté y/c structure pour VOIE VERTE 3,00m		22 098				
SOUS TOTAL		22 098				
SOUS TOTAL VOIES VERTES		214 564	214 564	0	0	
TOTAL ANNEE 2023		623 964	459 814	66 962	11 830	

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-213305063-20220830-2022_09_05_1-AR

Direction des coopérations et du développement
des territoires -
SACSI - Report Modal Création d'une voie verte
Plafond travaux HT 500 000 E -
taux de subvention 30 % ou 40 %
Après avis de Marie-Paule Thibault

2024	ACTION 1.2 RUE ST LEGER - RD 672	1	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	71 400	19 130	5 739		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département	Envoyé en préfecture le 06/09/2022 Reçu en préfecture le 06/09/2022 Affiché le 06/09/2022 ID: 033-213305063-20220830-2022_09_05_1-AR
		2	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Reprise réseau EP existant Caniveau à grille Canalisation y compris tranchée Regard de visite Regard à grille Regard pied de chute et dauphins Gargouille et sabot en fonte Raccordement sur réseau EP existant	- 2 520 5 400 3 000 3 300 - 6 650	20 870	6 261			
		3	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune)	35 600					
			Travaux enfouissement réseaux téléphoniques	31 150	31 150	7 787		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %	
		4	REVETEMENTS DE SURFACES Voirie départementale : RD 672 Voirie : reprise de structure Voirie : réalisation tapis en enrobé ep 0,06 16 500 Stationnements : surface circulaire en béton texturé y/c structure	22 000 0 43 700					
			Caniveau pierre naturelle à double dévers	25 800				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département	
			Bordure béton- profil pierre	31 500	60 000	18 000			
			Aménagement de sécurité Surface circulaire en pavage naturel y/c structure Rampes béton préfabriqué pour plateau surélevé	18 600 5 100	20 000	8 000		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 20 000 E - taux de subvention 40 %	
			Liaisons douces : trottoir piéton Béton texturé y/c structure Bande perspirante en pavés 15x15 - larg 0,30	52 500 19 350	61 000	21 350		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E- taux de subvention 35 %	
		5	PLANTATIONS Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces Engazonnements	900 2 250 1 000	10 300		3 605	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 100 000 E taux de subvention 35 %	
		7	MOBILIER Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	2 600 2 250 1 300					
		8	DIVERS Signalisation, reprise soubassements, bétonnage réseaux divers existants, mise à la côte des chambres et tampons, remise en état des chaussées et trottoirs existants, travaux de fin de chantier	20 400	20 400		7 140		
				SOUS TOTAL	408 270	242 850	67 137	10 745	
				TOTAL ANNEE 2024	408 270	242 850	67 137	10 745	

ACTION 1.4 RUE DU 08 MAI 1945	1	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	24 325				
	2	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Canalisation y compris tranchée Regard de visite Regard à grille Regard pied de chute et dauphins Gargouille et sabot en fonte Raccordement sur réseau EP existant	3 600 2 000 1 100 - 2 280				
	3	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune) Travaux enfouissement réseaux telephoniques	10 400 12 600				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E- taux de subvention 25 %
	4	REVETEMENTS DE SURFACES Voirie (communale) Rabotage et réfection d'enrobé (0,06m) sur voirie existante Voirie en enrobé y/c reprise de structure Stationnements : surface circulaire en béton texturé y/c structure Bordure béton- profil pierre Caniveau béton CS2 - ton pierre Bordures béton type T2 Dalle podotactile	- 22 400 11 875 11 900 - - -	25 000	8 750		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - FDAVC - Plafond travaux HT 25 000 E - taux de subvention 35 %
		Aménagement de sécurité Surfaces circulables en résine d'agrégat Surface circulaire en pavage naturel y/c structure Rampes béton préfabriqué pour plateau surélevé	- 6 600 -				
		Liaisons douces : trottoirs piétons (côté église) mais attention aux doublons Béton texturé y/c structure Bande respirante en pavés 15x15 - larg 0,30	15 750 7 650				Service Environnement : taux de 10 à 50% du montant des dépenses éligibles. Plafond de dépenses : 300,000 E par an. Positionnement valable si le projet reste dans cette configuration . Intervention obligatoire d'un concepteur paysagiste.
	5	PLANTATIONS Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces Engazonnements	1 350 - 200				
	7	MOBILIER Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	- 1 500 -	3 050		1 067	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 100 000 E - taux de subvention 35 %
	8	DIVERS Signalisation, reprise soubassements,bétonnage réseaux divers existants, mise à la côte des chambres et tampons, remise en état des chaussées et trottoirs existants, travaux de fin de chantier	6 950	6 950		2 432	
		SOUS TOTAL	142 480	35 000	8 750	3 499	

2025

ACTION 1.5 RUE ST ROMAIN

1	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	52 325	17 150	5 145		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS Plafond travaux HT 80 000 E - Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département	Envoyé en préfecture le 06/09/2022 Reçu en préfecture le 06/09/2022 Affiché le 06/09/2022 ID : 033-213305063-20220830-2022_09_05_1-AR
2	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Canalisation y compris tranchée Regard de visite Regard à grille Gargouille et sabot en fonte	24 000 4 000 4 950 5 700	38 650	11 595			
3	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune)	24 000					
	Travaux enfouissement réseaux téléphoniques	21 000	21 000	5 250		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %	
4	REVETEMENTS DE SURFACES Voirie départementale - RD 670 Voirie : reprise de structure Voirie : réalisation tapis en enrobé ep 0,06 12 600 Stationnement surface circulaire en béton texturé y/c structure	16 800 25 075					
	Caniveau pierre naturelle à double dévers	20 400				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département	
	Bordure béton- profil pierre	23 800	44 200	13 260			
	Aménagement de sécurité Surfaces circulables en résine d'agrégat Surface circulaire en pavage naturel y/c structure Rampes béton préfabriqué pour plateau surélevé	- 41 400 -	20 000	8 000		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 20 000E - taux de subvention 40 %	
	Liaisons douces : trottoir piéton Béton texturé y/c structure	46 200	46 200	16 170		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E - taux de subvention 35 %	
5	PLANTATIONS Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces	- 1 125				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 100 000 E - taux de subvention 35 %	
7	MOBILIER Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	- 1 500 -	2 625		919		
8	DIVERS Signalisation, reprise soubassements, bétonnage réseaux divers existants, mise à la côte des chambres et tampons, remise en état des chaussées et trottoirs existants, travaux de fin de chantier	14 950	14 950		5 232		
	SOUS TOTAL	327 225	204 775	59 420	6 151		

ACTION 3.2 ABORDS EGLISE	1 TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	68 250					
	2 ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Reprise réseau EP existant Caniveau à grille Canalisations y compris tranchée Regard de visite Regard à grille Regard pied de chute et dauphins Gargouille et sabot en fonte Raccordement sur réseau EP existant	- - 1 800 1 000 1 650 - 1 900 500					
	3 ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC						
	Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune)	12 800					
	Travaux enfouissement réseaux téléphoniques	11 200	11 200	2 800		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %	
	4 REVETEMENTS DE SURFACES Voirie (communale) rue st Léger et rue du 8 mai 1945 Surface circulaire en béton texturé y/c structure Pavage naturel circulaire y/c structure Bordure béton- profil pierre Caniveau béton CS2 - ton pierre Cheminement piéton jardin médiéval (rajout après calage)	36 635 44 250 14 700 13 650 3 600				Déjà AU PLAFOND FDAVC 2025	
	Liaisons douces : cheminements piétons						
	Pavage naturel y/c structure	7 200					
	Béton texturé y/c structure	15 750	14 800	5 180		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E - taux de subvention 35 %	
	5 PARVIS DE L'EGLISE (hors voirie) Bordure béton- profil pierre Pavage naturel y/c structure Béton texturé y/c structure Bande perspirante en pavés 15x15 - larg 0,30	1 960 4 800 6 860 1 575					Service Environnement : taux de 10 à 50% du montant des dépenses éligibles. Plafond de dépenses : 300,000 E par an. Positionnement valable si le projet reste dans cette configuration . Intervention obligatoire d'un concepteur paysagiste. Plafond de dépenses : 300,000 E par an. Positionnement valable si le projet reste dans cette configuration . Intervention obligatoire d'un concepteur paysagiste.
6 ABORDS DE L'EGLISE ET DU MONUMENT AUX MORTS Bande perspirante en pavés 15x15 - larg 0,30 Grave stabilisée y/c structure Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces Engazonnements Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	11 880 12 250 6 750 11 250 2 000 5 200 1 500 1 300						
8 DIVERS Signalisation, reprise soubassements, bétonnage réseaux divers existants, mise à la côte des chambres et tampons, remise en état des chaussées et trottoirs existants, travaux de fin de chantier	29 250						
	SOUS TOTAL	331 460	26 000	7 980	0		
	TOTAL 2025	801 165	265 775	76 150	9 650		

ACTION 2.3 RD 672 ROUTE DE LANGON	1	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	55 400	4 350	1 305		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS Plafond travaux HT 100 000 E Taux de subvention 25 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département
	2	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES	-				
	3	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune) Travaux enfouissement réseaux téléphoniques Remplacement candélabre existant par candélabre neuf Fourreaux, câblage et câblote de terre, pose de candélabre, raccordement	36 000 31 500 - 6 000			9 125	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %
	4	REVETEMENTS DE SURFACES Voirie départementale - RD672 Rabotage et réfection d'enrobé (0,06m) sur voirie existante Bordures béton type T2	33 950 1 836				
		Aménagement de sécurité Surfaces circulables en résine d'agrégat Rampes béton préfabriqué pour plateau surélevé Rabotage et réfection d'enrobé (0,06m) sur voirie existante	1 400 2 550 16 050	20 000	8 000		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aménagement de sécurité - Plafond travaux HT 20 000 E - taux de subvention 40 %
		Liaisons douces : cheminement piéton Béton balayé teinté y/c structure Muret soutènement	8 700 12 500	21 200	7 420		Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E - taux de subvention 35 %
	5	PLANTATIONS Arbres et cépées Massifs arbustes et vivaces Engazonnements	6 750 4 500 3 000				
	7	MOBILIER Bancs et corbeilles Potelets, bornes, barrières Arceaux vélos	1 500	7 925		2 775	Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACS - Aide spécifique CAB - Plafond travaux HT 100 000 E - taux de subvention 35 %
	8	DIVERS Signalisation, reprise soubassements, bétonnage réseaux divers existants, mise à la côte des chambres et tampons, remise en état des chaussées et trottoirs existants, travaux de fin de chantier	27 700	0		0	
		SOUS TOTAL	249 336	89 975	25 850	2 775	

Envoyé en préfecture le 06/09/2022
Reçu en préfecture le 06/09/2022
Affiché le 06/09/2022
Plafond travaux HT 100 000 E
ID : 033-213305063-20220830-2022_09_05_1-AR



ACTION 4.2 ABORDS PORTE ST ROMAIN	TRAVAUX PREPARATOIRES Installations de chantier, phasages, démolitions, terrassement, protection des réseaux,...	64 050				Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Bordures et Caniveaux - Plafond travaux HT par an 100 000 E Taux de subvention 30 % *Si bande de roulement RD programmée par le Département	
	ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES Canalisation y compris tranchée	10 800					
	Regard de visite	3 000	95 650	28 695			
	Regard à grille	3 800					
	Voirie (Départementale) RD 139 et RD 670 Bordure béton- profil pierre	14 000					
	ENFOUISSEMENT RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC Travaux enfouissement réseaux divers (tranchée commune)	7 200					
	Travaux enfouissement réseaux téléphoniques	6 300	6 300	1 575			Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Enfouissement du réseau téléphonique - Plafond travaux HT 80 000 E - taux de subvention 25 %
	Remplacement candélabre existant par candélabre neuf Fourreaux, câblage et câblé de terre, pose de candélabre_type rue de desserte, raccordement	9 000 4 800					
	Abords hors voirie Pavage naturel y/c structure pour CHEMINEMENTS PIETONS Béton texturé y/c structure pour CHEMINEMENTS PIETONS	18 000 8 400					Direction des Coopérations et du Développement des Territoires - SACSI - Aménagement de bourg - Plafond travaux HT 61 000 E- taux de subvention 35 %
	Voirie (Départementale) RD 139 et RD 670 Pavage naturel circulaire y/c structure Surface circulaire en béton texturé y/c structure	9 150 7 125	39 800	13 930			
Voirie : reprise de structure	33 400						
Voirie : réalisation tapis en enrobé ep 0,06	25 050						
SOUS TOTAL	199 025	141 750	44 200	0			
TOTAL 2026	448 361	231 725	70 050	2 775			

TOTAUX GENERAUX	2 281 760 €	1 200 164 €	280 299 €	35 000 €
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL			315 299	